

DEPARTEMENT
DU
GARD



MAIRIE de LEZAN
30350

Tél : 04 66 83 00 25
Fax: 04 66 83 08 43

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Aménagement de Voirie Traversée d'Agglomération

Pièces jointes :

Notice explicative

Délibération du Conseil Municipal

Echéancier de réalisation

Devis descriptif

DEPARTEMENT
DU
GARD



MAIRIE de LEZAN
30350

Tél : 04 66 83 00 25

Fax: 04 66 83 08 43

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

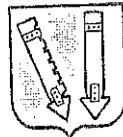
Aménagement de Voirie Traversée d'Agglomération

Notice Explicative

**COMMUNE DE
LEZAN**

**AMENAGEMENT DE VOIRIE
TRAVERSEE D'AGGLOMERATION**

DEPARTEMENT
DU GARD
LEZAN



MAIRIE de LEZAN
(30350)
Tél : 04 66 83 00 25
Fax: 04 66 83 08 43

1. CADRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

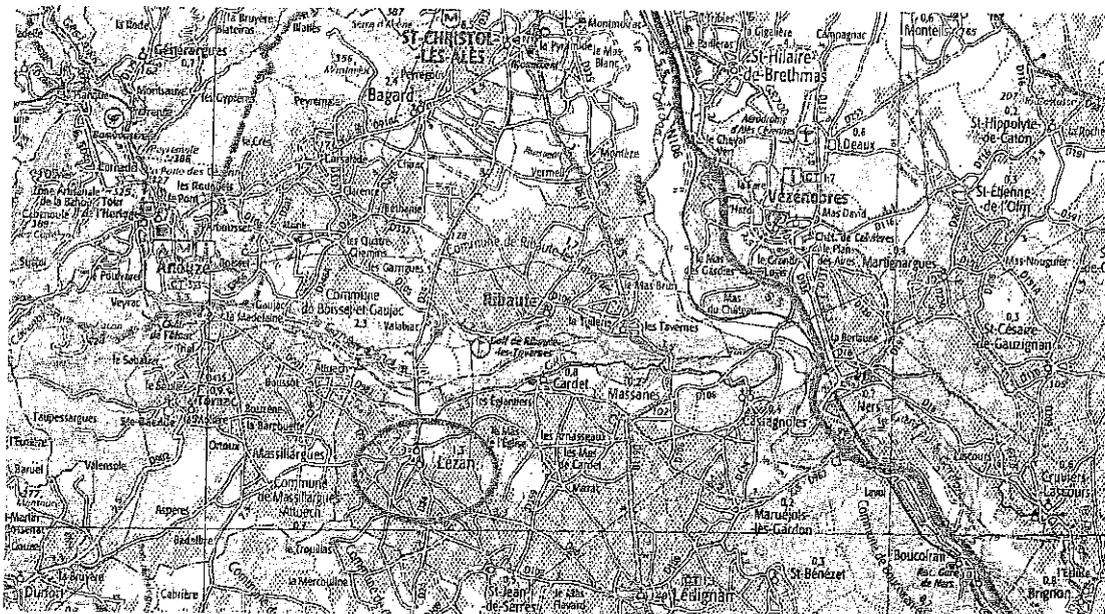
L'objectif principal de l'aménagement projeté est le **renforcement de la sécurité routière**, tant pour les usagers de véhicules comme pour les piétons. En effet, l'étroitesse de la voirie actuelle avec absence de trottoir et l'augmentation de la population génèrent un niveau de risque élevé.

L'objectif parallèle est: la suppression des fuites sur le réseau de collecte des eaux usées.

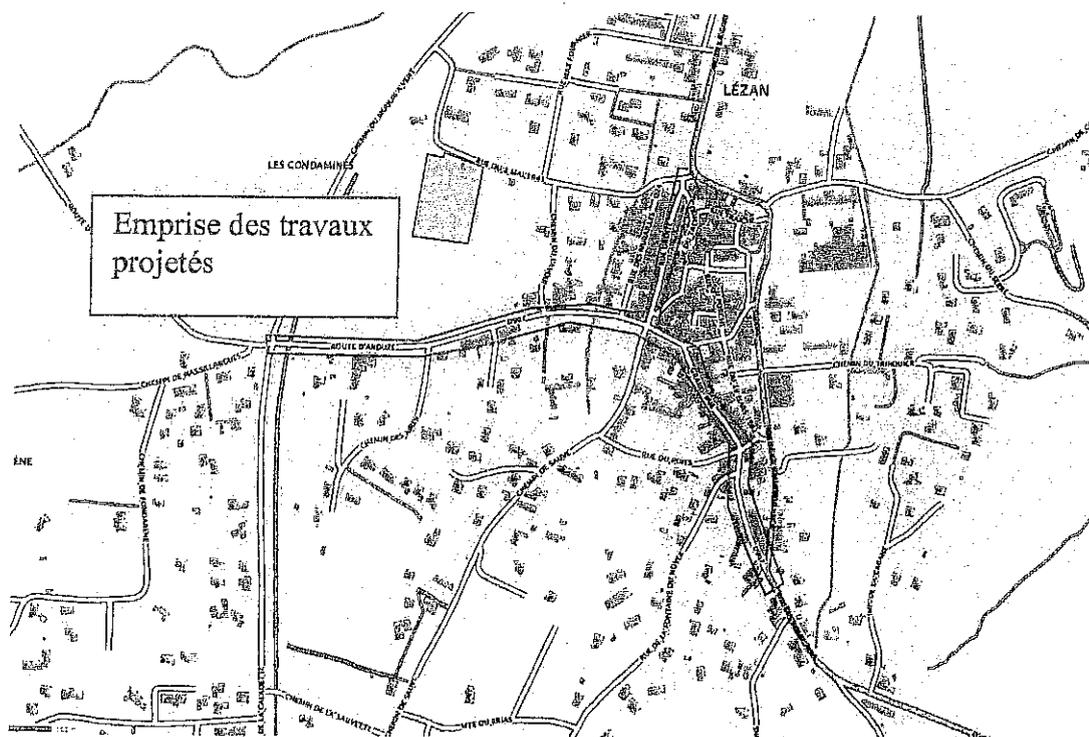
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Lézan compte 1542 habitants et se situe dans le Canton de Lédignan, à environ 5 km au nord-ouest de cette ville. (cf. Plan de situation)

La commune a une surface d'environ 954 hectares, et se situe entre 104 et 180 msnm.



Le secteur des travaux projetés se trouve le long des routes départementales RD n°907 et RD n°24 (Voies de liaison, niveau 2)



3. LE PROJET

Les travaux prévus sur la zone en étude comprennent les aménagements de voirie (chaussées et trottoirs), la réalisation d'un réseau d'évacuation pluvial, le renouvellement du réseau d'éclairage public sur la Place du château et le renouvellement des réseaux d'eau potable et eaux usées sur l'extrémité ouest de la zone en étude.

3.a. LA CHAUSSEE

Le projet de voirie prévoit une restructuration du parcours de circulation en imposant des voies à sens unique et en créant une zone limitée à 30 km/h de façon à améliorer le confort et la sécurité des usagers.

La largeur de chaussée prévue sur section courante est de 5.50 mètres sur voie à deux sens, et de 3 mètres sur voie à sens unique.

Les chaussées seront reprofilées, sauf sur la Grand Rue (Tronçon 3) où le profil en caniveau central sera conservé.

La structure de chaussée retenue sur les zones à reprofiler est la suivante :

Chaussée en béton bitumineux

- Décaissement de la chaussée existante sur 35 cm,
- Mise en place de géotextile
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 25 cm,
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en béton bitumineux semi-greneu (BBSG) 0/10 sur 6 cm.

Chaussée en béton désactivé

- Décaissement de la chaussée existante sur 35 cm,
- Mise en place de géotextile
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 15 cm,
- Mise en œuvre de béton désactivé sur 18 cm.

Des reprofilages dans le sens axial de la voie sont prévus, sur le tronçon A-B du tronçon 1 (cf profil en long A-B) pour détourner les eaux superficielles provenant du chemin de la caladette (à l'ouest de la voie SNCF); et le long du parking projeté sur le tronçon 1 où les cotes de seuil des garages existants sont actuellement au dessous de la cote de chaussée.

Dans le premier cas, au niveau du pont SNCF, l'hauteur limitée actuellement à 3.7 m devra être modifiée, ou le tablier du pont déposé (solution non chiffré)

Le carrefour d'entrée sud, entre la RD n°907 (Rue des Bourgades) et la RD n°207a (Rue de la transhumance) reste un point noir de sécurité. L'avant-projet présente 3 propositions d'aménagement (cf plan des travaux – voirie – tronçon 3 – Rue des Bourgades)

3.b. LES TROTTOIRS

Actuellement les trottoirs sont quasi-inexistants dans la zone en étude. Le projet prévoit sur toute sa longueur, la réalisation d'un accotement ou d'un trottoir si la largeur disponible le permet.

Ces accotements ou trottoirs seront d'un matériau différent que celui de la chaussée pour créer un contraste visuel afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Les accotements ou trottoirs seront délimités par bordures hautes ou basses, en béton ou en pierre dans le bourg.

La structure d'accotement ou de trottoir retenue est :

Trottoir en béton bitumineux

- Décaissement de 15 cm,
- Mise en place de géotextile,
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 10 cm,
- Mise en œuvre manuelle de béton bitumineux sur 4 cm,

Trottoir en béton désactivé

- Décaissement de 25 cm,
- Mise en place de géotextile,
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 10 cm,
- Mise en œuvre d'un revêtement en béton désactivé sur 12 cm.

Trottoir en pavé ou dallage

- Décaissement de 35 cm,
- Mise en place de géotextile,
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en grave non traitée (GNT) 0/31.5 sur 10 cm,
- Mise en œuvre de béton maigre sur 15 cm,
- Mise en œuvre de pavé en pierre ou dallage sur 8 cm.

La largeur de trottoir prévue en section courante est de 1.50 m, avec des variations en fonction des aménagements prévus et des emprises disponibles.

De façon générale, la configuration des cheminements, des seuils existants et de l'étroitesse des emprises, rendent difficile la possibilité de créer une continuité logique des cheminements PMR, toutefois, l'aménagement projeté prévoit l'application des recommandations d'accessibilité pour tous.

3.c. PARKING COMMUNAL

Un point particulier à traiter est la création d'un parking communal sur le tronçon 1 (23 places, dont 1 PMR) pour compenser la suppression de stationnements non réglementaires dans le centre bourg.

Sur le même tronçon, il est prévu la création d'un emplacement pour conteneurs de collecte de déchets pour compenser la suppression de l'emplacement existant en pied du château.

3.d. RESEAU DES EAUX USEES

Le gestionnaire du réseau des eaux usées préconise le renouvellement du collecteur sur 150 m en amont du poste de refoulement existant à l'ouest de la zone en étude, ainsi que le renouvellement de 180 m de canalisation de refoulement des eaux usées du même poste.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05-03-2018
DELIBERATION N°2018-024

<p>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Procuration : 0 Absents excusés : 0</p>	<p>L'an deux mille dix huit., le 5 mars à 19h30 , Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric TORREILLES, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 26-02-2018 Date d'affichage : 26-02-2018</p>	<p>Présents : ASTIER Jean Louis, BIGNOLLES Martine, BERBON Evelyne, BONNAURE Eva , CARRASCO Sylvie, DURAND Philippe,, FERNANDES Annie, FRAISSE Bruno, LEVAILLANT Jean Pierre, LINSSOLAS Anne , MANOEL Stéphane, MOREAU Maryline, PAILHES Nelly, TRILLON Christian , ROBLIN Christine, SAINT PIERRE Eric, TALAGRAND Philippe, TORREILLES Eric, VEYRAT Bernard.</p>
<p>Objet: <i>Alès Agglomération : demande de fonds de concours</i></p>	<p>Excusés : / Absents : 0 Secrétaire de séance : Eric Saint Pierre</p>

Délibération N°2018-024

Alès Agglomération : demande de fonds de concours

M, le Maire rappelle qu'Alès agglomération peut financer une partie de la réalisation d'une opération d'investissement communal par le biais d'un fonds de concours. Il rappelle les conditions d'attribution de ce fonds, Le montant total octroyé à la Commune de Lézan est de 56434,00 €,

M. le Maire indique qu'il serait judicieux de déposer une demande d'octroi de ce fonds auprès d'Alès Agglomération pour nous aider à financer les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération.

Ce projet est évalué à un montant global de 528 201,30 € HT

- ❖ Le plan de financement prévisionnel :
 - Etat : 136 143,00 €
 - Conseil départemental : 176 167,00 €
 - Alès Agglomération : 56 434,00 €
 - Le reste à charge pour la commune est estimé à 159 457,30 HT
- ❖ Calendrier Prévisionnel des travaux :
 - La réalisation totale des travaux est prévue durant l'exercice 2018.

Le conseil après avoir délibéré , décide de solliciter Alès Agglomération pour l'octroi du fonds de concours d'investissement estimé à 56 434,00 € pour une aide au financement des travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération 1ere tranche,

Le Maire

Eric TORREILLES



DEPARTEMENT
DU
GARD

LEZAN



MAIRIE de LEZAN
30350

Tél : 04 66 83 00 25
Fax: 04 66 83 08 43

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération

Désignation du Maître d'ouvrage : Commune de LEZAN

Avenue de la Gare

30350 Lézan

Désignation de l'opération :

Traversée d'agglomération

Le maître d'ouvrage atteste que le projet pour lequel il sollicite un fonds de concours devrait a priori **démarrer** au printemps 2018.

En conséquence, au cas où l'opération bénéficierait d'une attribution de DETR, l'échéancier de réalisation de l'opération devrait a priori, et sauf élément imprévu indépendant de la volonté du maître d'ouvrage, être le suivant :

	2018
Date de commencement de l'opération	Mars
Date de fin de l'opération	Juillet
% de réalisation par année	100%
Montant des travaux par année	528 201,30 € HT

Fait à Lézan

le 20/03/2018

Le Maire

Eric TORREILLES